

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique (en visioconférence) ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information (en visioconférence) ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national (en visioconférence) ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing (en visioconférence) ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives (en visioconférence) ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines (en visioconférence) ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire (en visioconférence) ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé :

Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2022	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	5
3.	UEC/UCI	5
4.	Activité fédérale	5
5.	Point Ressources Humaines	6
6.	Point numérique.....	7
IV.	CRISE UKRAINIENNE	7
V.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	8
1.	Directeur technique national	8
2.	Président de la LNC.....	9
3.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	10
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	12
VII.	COMMISSIONS.....	14
1.	Loisirs.....	14
2.	Commission Nationale Sécurité	14
3.	Route	16
VIII.	FINANCES.....	17
IX.	POINT PARIS 2024.....	20
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	20
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	20

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce qu'à l'instar de la séance de ce jour, les prochaines réunions du Bureau Exécutif se dérouleront en mode hybride (présentiel et distanciel). En effet, à la faveur de la modification des statuts de la Fédération, le Bureau Exécutif pourra dorénavant se réunir en visioconférence et prendre des décisions en toute légalité, indépendamment de tout décret officiel. Mais cela répond surtout, au moins partiellement, à la nécessité d'économie énergétique que l'on voit poindre dans le pays.

Ce fonctionnement permettra aux membres du Bureau Exécutif et aux invités d'ajuster leur déplacement au regard des dossiers en cours. Quant aux cadres de la Fédération, ils assisteront normalement aux séances en présentiel au Siège, excepté pour la séance de ce jour.

Il déclare que Sylvain DUPLOYER est excusé pour des raisons de santé. L'ensemble du Bureau Exécutif lui souhaite un prompt rétablissement.

Il fait part des décès de Vincent JACQUET, ancien DTN de la FFC et directeur des relations internationales de l'UCI, et de Baptiste SABATUT, jeune coureur cycliste de vingt ans, victime d'une chute fatale lors d'une course. Ces disparitions affectent profondément la Fédération. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses condoléances aux proches ainsi qu'aux familles endeuillées, et s'associe à leur peine.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 17 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En préambule, le Président salue les bons résultats sportifs du début de saison. La reprise des Coupes du monde de VTT a permis aux athlètes françaises et français de décrocher un podium (troisième place chez les femmes et deuxième place chez les hommes).

S'agissant de la Route, Julian ALAPHILIPPE a remporté la deuxième étape du Tour du Pays basque, tandis que Valentin MADOUAS a décroché la troisième marche du podium lors du Tour des Flandres et que Benoît COSNEFROY est arrivé deuxième lors sur l'Amstel Gold Race.

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 101 326 licenciés au 31 mars 2022, soit une augmentation de 13,34 % par rapport au 31 mars 2021.

Tous les Comités régionaux sont en hausse, excepté la Martinique, Mayotte et Tahiti qui sont notamment impactés par des caractéristiques spécifiques.

Huit comités ont d'ores et déjà dépassé le nombre de licenciés qu'ils avaient atteint le 30 septembre 2021. Il s'agit de la Bretagne, du Centre-Val de Loire, des Hauts-de-France, de l'Île-de-France, de la Nouvelle-Aquitaine, de la Normandie, de l'Occitanie et des Pays de la Loire.

S'agissant des effectifs féminins, la Fédération compte 11 671 licenciées, soit 11,51 % des effectifs totaux.

Toutes les disciplines sont en augmentation :

- Cyclisme dit traditionnel : 13,81 % ;
- VTT : +13,28 % ;
- BMX : +11,98 % ;
- Route : +12,63 % ;
- autres disciplines : +72,09 %.

Toutes les catégories de licences connaissent une progression, y compris les Pass Open, les Pass Cyclisme, les cyclosporives et les licences Nature. Il est certain que la hausse de ces licences est liée à la communication des calendriers et à une pratique pour le moins perturbée des deux dernières saisons.

La catégorie des moins de 18 ans affiche une augmentation de 5 294 licenciés au 31 mars 2022, soit une hausse de 12,44 %. Cette évolution constitue une nouvelle extrêmement positive.

Enfin, les licences arbitres, toutes catégories confondues, ont gagné un total de cent licences supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Tous ces chiffres traduisent une reprise avérée de l'activité.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élève à 102 926 au 13 avril 2022, soit un nombre supérieur à celui de l'année 2021. À noter que l'enregistrement des demandes se poursuit à un rythme assez soutenu.

Quant au nombre de clubs, il s'établit à 2 275 (pour rappel, il était de 3 264 à la fin de la saison 2021).

Le système de relance automatisée est totalement en place. Les envois du 31 mars et du 7 avril 2022 ont obtenu un taux d'ouverture entre 65 et 70 %, taux particulièrement satisfaisant. À la suite de la relance du 31 mars, 113 licences ont été validées et plus de 700 ont été initialisées. Des relances automatisées seront effectuées prochainement pour les saisies en cours et les dossiers en attente de traitement dans les clubs.

Le Président se réjouit de la tendance favorable observée et de l'atteinte de l'objectif budgétaire. Il fait valoir les enjeux des relances et de la digitalisation qui ont contribué à ces résultats. Il remercie les équipes pour la qualité et la régularité du travail réalisé.

2. Événements

Le Président indique que les restitutions des dossiers et les séquences de soutenance en lien avec les appels d'offres des Jeux olympiques Paris 2024 se poursuivent de manière positive.

S'agissant des Championnats du monde 2027, le dossier de candidature de la Haute-Savoie et de la FFC en tant qu'opérateur technique suit son cours. La date de remise a été fixée au 30 avril 2022 par l'UCI.

Les échanges se poursuivent également en ce qui concerne les Championnats du monde de Cyclo-cross programmés en 2025 à Liévin. La Fédération souhaite avoir pour le mois de juin l'ensemble des éléments financiers et techniques.

Enfin, la Fédération a été sollicitée par un candidat potentiel souhaitant organiser des Championnats du monde d'Urban Cyclisme et de Gravel en 2025 et 2026.

3. UEC/UCI

Le Président évoque la guerre en Ukraine. Il rappelle que l'UEC et l'UCI ont annoncé que les dirigeants russes et biélorusses membres de leur comité directeur respectif s'étaient auto suspendus. À noter quelques réactions assez virulentes de la part de fédérations qui réclament que ces dirigeants soient exclus de ces instances. Dans un second temps l'UEC a suspendu de son comité directeur le membre russe et la membre biélorusse. Jugeant cette mesure insuffisante, les fédérations ont clairement fait valoir qu'elles souhaitaient qu'ils soient définitivement exclus des instances dirigeantes et non pas simplement suspendus.

L'UEC demeure pour l'heure sur sa position. La situation est particulièrement tendue.

Quant à l'UCI, un comité directeur devrait être prochainement convoqué afin de réévaluer la situation.

4. Activité fédérale

Le Président aborde le sujet des financements des locaux de Trappes et indique que les dossiers avec les différentes collectivités et l'ANS sont engagés et suivis par Thierry Bedos. La prévision de financement public prend forme entre le département des Yvelines, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'ANS et la région Île-de-France.

Il évoque ensuite la convention entre la Fédération et son avocat principal, maître MAURIAC, qui arrive à échéance, et soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la signature d'une nouvelle convention avec le cabinet d'avocats TEN

La nouvelle convention entre la FFC et le cabinet d'avocats TEN est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Il aborde la formation des dirigeants mise en place par Christine BAROCHE, Éluée du Conseil Fédéral. À la faveur d'une collaboration avec l'INF (Institut national de formation) sur la conception des modalités techniques de diffusion, des webinaires

intitulés « Les Jeudis du dirigeant FFC » ont été créés et programmés. Ce format très souple permet l'enregistrement des sessions et la diffusion aux Comités Régionaux qui pourront pleinement s'en emparer.

Les membres du Bureau Exécutif sont invités à assister à ces webinaires, à intervenir et à proposer des thématiques. Il importe que cette initiative s'installe dans la durée avec un renouvellement des sujets.

Gilles DA COSTA salue la mise en œuvre de cette initiative au regard des enjeux de formation et souligne la qualité du travail réalisé par Christine BAROCHE.

5. Point Ressources Humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 52,21 ETP (CDD et CDI) au 31 mars 2022, auquel s'ajoutent neuf alternants et CDD de remplacement.

Le protocole d'accord relatif aux élections du CSE a été négocié avec la CFDT, syndicat qui s'était manifesté à cet effet. Le premier tour de ces élections est réservé aux Organisations syndicales et aura lieu le 29 avril 2022. En cas de nécessité ou de constat de carence, un second tour aura lieu le 13 mai 2022. Eu égard à l'effectif fédéral, quatre titulaires seront élus ainsi que quatre suppléants qui seront répartis sur deux collèges : le collège des techniciens (salariés des groupes 3 à 5) et le collège des cadres (salariés des groupes 6 et 7).

Lors du dernier CSE de la mandature actuelle qui s'est tenu la semaine précédente, les élus ont salué un dialogue apaisé et un bon fonctionnement, bien que ce dernier ait été quelque peu affecté par la crise sanitaire. Durant cette réunion, le CSE a soulevé la question relative au pouvoir d'achat. Aussi conviendra-t-il de poursuivre la réflexion afférente en fonction de l'évolution de l'inflation.

Le sujet lié à la place disponible au sein du vélodrome, et notamment aux salles de réunion, a également été abordé. L'effectif fédéral étant en augmentation, cette problématique devra être l'objet d'une analyse et d'une négociation dans le cadre de l'accord relatif au télétravail et des Jeux olympiques Paris 2024.

Le Président confirme que ce sujet est particulièrement prégnant et qu'il importe en effet de mener une réflexion complète concernant l'utilisation actuelle des espaces au regard de la mise en place du télétravail. Une organisation plus souple et plus adaptée aux nouveaux modes de fonctionnement doit être envisagée afin qu'une réponse de qualité soit apportée aux différents besoins. Cette organisation devra être négociée et susciter l'adhésion des salariés.

Yannick POUÉY souligne que le renfort des équipes, et par conséquent l'accroissement de l'effectif, est lié au développement de l'activité fédérale souhaité tant par la Direction que par les salariés. Toutefois, il est certain que la communication autour de la notion de partage est essentielle.

Gilles DA COSTA explicite qu'il serait pertinent de mener une réflexion concernant le modèle de *flex office*, notamment en raison du télétravail : il est difficile d'envisager que l'espace de travail demeure totalement privatif. Il s'agit d'un sujet lourd et complexe dans la mesure où il revêt des enjeux importants en lien avec le classement et l'accès aux données numériques.

Fabien RAFFOUX explique que le système téléphonique mis en place en 2017 ne permet pas le *flex office*, chaque poste étant attribué à une personne et à un endroit précis. Toutefois, la DSI mène une réflexion avec Bouygues Télécom concernant une solution qui permettrait un transfert de ligne via Teams : les personnes seraient équipées de micros-casques et pourraient ainsi émettre et recevoir des appels avec leur PC.

6. Point numérique

Fabien RAFFOUX procède à la présentation des deux dernières modifications qu'il conviendrait d'apporter au système d'engagement.

La première modification a trait aux catégories d'engagement. Actuellement, lesdites catégories sont définies par les Comités Régionaux dans le DOE sans contrôle. De plus, un paramètre permet d'indiquer que des engagements hors catégories admises peuvent être acceptés. Enfin, dans le système d'engagement, la catégorie ainsi que la présentation d'un certificat médical peuvent être outrepassées dans certaines conditions.

Pour pallier ces situations, il est proposé de :

- fixer pour chaque code épreuve un niveau de catégorie minimum autorisé ;
- interdire totalement les engagements pour les licences non conformes (ne plus se limiter à une alerte).

S'agissant des demandes de dérogation de licences spécifiques, elles seront traitées directement par la DSI uniquement à la demande du Secrétaire général.

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Fabien RAFFOUX évoque ensuite la question de la cohérence entre les épreuves et les licences : à l'heure actuelle, l'engagement ne peut être fait que sur la première ligne de catégorie enregistrée sur la licence et sans distinction de discipline. Au surplus, l'engagement ne peut être effectué que sur les licences de la saison en cours et qui sont valides au jour de l'engagement, mais pas nécessairement en lien avec l'épreuve.

Pour corriger le système, Fabien RAFFOUX détaille les deux propositions qui peuvent être envisagées.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel il est décidé que ce point sera retravaillé en vue d'une nouvelle présentation lors d'un prochain Bureau Exécutif.

IV. CRISE UKRAINIENNE

Gilles DA COSTA évoque la forte augmentation des coûts de l'énergie qui affecte l'organisation générale de la Fédération, tant dans ses activités courantes que dans ses activités compétitives. Une réunion en visioconférence a été organisée avec plusieurs membres du Bureau Exécutif et des présidents de Comités Régionaux sur ce sujet lors de laquelle trois pistes de recommandation ont émergé :

- favoriser les réunions en visioconférence qui permettront de réaliser des économies et qui sont également plus vertueuses en termes de RSE ;
- revoir les conditions d'indemnisations de déplacement ;
- étudier la possibilité de limiter les déplacements pour les pratiquants en restreignant le périmètre géographique à la réglementation d'organisation des épreuves. Certains présidents de Comités Régionaux ont fait part de leur prudence face à cette mesure en faisant valoir la belle dynamique de présence sur les épreuves depuis le début de l'année. Dès lors, au regard de la dimension réglementaire qu'implique cette piste, il est proposé de mener une réflexion plus approfondie en prenant en compte la logique structurelle (réforme des licences) plutôt que la logique conjoncturelle.

De manière plus générale, le travail sur ces trois pistes se poursuivra et ce point sera de nouveau abordé lors du prochain Bureau Exécutif.

Le Président estime qu'il convient en effet de poursuivre la réflexion sur ce sujet.

Marie-Françoise POTEREAU le confirme et explique qu'il est également nécessaire de réfléchir à la présence des Élus fédéraux lors des compétitions en fonction de leur proximité géographique.

Par ailleurs, il indique que le sujet des véhicules suiveurs lors des épreuves a également été abordé en lien avec Sylvain DUPLOYER, Marc TILLY et Nicolas ANDRÉ. Après analyse, il s'est avéré qu'il était possible de réduire le nombre de véhicules lors des prochains Championnats de France de Cholet, ce qui permettrait de réaliser des économies.

Marc TILLY déclare qu'une visioconférence aura lieu la semaine suivante avec l'organisateur sur ce sujet précis.

Le Président juge qu'il est fondamental de ne pas briser la dynamique qui prévaut actuellement dans les épreuves et de mener une réflexion prudente et approfondie sur les mesures appropriées.

S'agissant de la représentation sur les épreuves officielles, il convient de privilégier la proximité et l'optimisation des déplacements, tout en gardant à l'esprit que la présence des équipes fédérales est primordiale, car elle concourt au renfort du travail de l'organisateur.

Christophe MANIN annonce que la DTN a élaboré une note de cadrage à destination des entraîneurs rappelant les règles en matière de déplacement en lien avec le RSE et les économies de coûts.

V. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Directeur technique national

Christophe MANIN annonce que la Fédération a obtenu trois postes de CTS pour le Grand Est et les Pays de la Loire, ainsi que la Bourgogne Franche-Comté.

Dans le cadre du programme olympique, un séminaire de préparation a eu lieu en présentiel la semaine précédente à l'INSEP avec tous les *Head Coaches*. Cet événement avait pour objectif de créer un esprit Équipe de France mêlant entraide et coopération. Florian ROUSSEAU a souligné l'importance du rôle tenu par Thomas VOCKLER dans l'ensemble du collectif.

La très bonne coopération entre la DTN et la Commission Nationale Piste se poursuit sur la stratégie des événements nationaux et internationaux organisés par la FFC en amont de Paris 2024. Il est rappelé à l'ensemble des commissions nationales sportives la nécessité d'impliquer la direction de la DTN (Florian ROUSSEAU, Cédric CHAUMOND et Christophe MANIN) dans leurs échanges, car elle dispose de la pleine vision stratégique relative à l'Équipe de France.

Un séminaire des agents de développement départementaux et régionaux a été organisé la semaine précédente par Thierry BEDOS et Joaquim LOMBARD. Les principaux sujets abordés ont été notamment le Savoir rouler à vélo, les écoles françaises de cyclisme, le plan 5 000 équipements, le cyclisme santé et les formations associées.

À noter que le projet « Tous en selle pour 2024 » est le fil conducteur pour tous les travaux de la DTN.

L'arrêté relatif aux délégations accordées à la FFC a été publié : les treize disciplines demandées ont été validées.

Le Président indique qu'une communication interne sur ce sujet sera diffusée en direction des clubs et des Comités Régionaux.

Marie-Françoise POTEREAU fait valoir l'existence de candidatures féminines et encourage le recrutement de femmes à ces postes de cadres techniques au regard notamment du plan relatif à la féminisation des métiers de la Fédération.

2. Président de la LNC

Xavier JAN salue la qualité des résultats des coureurs français qui totalisent 31 victoires depuis le début de la saison.

Le recrutement d'un troisième salarié à la LNC a été finalisé le mercredi 13 avril. Cette personne prendra ses fonctions entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin.

Le groupe de travail, auquel est associée la Fédération, pour la participation aux épreuves du calendrier français poursuit sa réflexion sur la problématique du nombre de candidatures et la création de nouvelles équipes (pour rappel, à ce jour, il existe dix équipes professionnelles) ainsi que sur la nécessité d'intégrer les épreuves de classe 2 dans une cohérence sportive.

Cette démarche, dont la qualité des débats est avérée, se veut collaborative avec les organisateurs et intègre les enjeux sportifs, techniques, administratifs et environnementaux (empreinte carbone des épreuves). En tant qu'institution, il est essentiel que Ligue conserve en ligne de mire l'intérêt sportif de son organisation. De fait, il importe que les équipes continentales puissent s'exprimer sur des épreuves de classe 2.

Les travaux relatifs au projet sportif se poursuivent en collaboration avec le Président de la FFC et dans une volonté commune d'avancer sur ce sujet.

La structuration du cyclisme féminin est en bonne voie à la faveur de l'implication de Mélanie BRIOT et du dialogue de qualité avec les différents groupes sportifs.

Il convient de saluer la réévaluation de la grille de prix de l'épreuve Paris-Roubaix féminin de manière fort significative. Elle s'inscrit désormais dans le minimum du World Tour masculin. Il s'agit d'un signe positif pour le développement du cyclisme féminin.

S'agissant de l'équipe Gazprom qui a été suspendue par l'UCI en raison du conflit en Ukraine, des échanges sont en cours avec l'UCI pour qu'elle revoie sa réglementation sur le nombre maximum de coureurs dans les équipes World Tour et Continentales pro afin de permettre le transfert de certains athlètes vers d'autres équipes. Ces échanges évoquent également la possibilité pour les équipes ayant un maillot neutre de poursuivre les compétitions sur une durée définie afin qu'une alternative financière soit trouvée. Le manager de l'équipe Gazprom a intenté une procédure au TAS contre l'UCI à la suite de sa décision de suspension qu'il juge infondée dans la mesure où son équipe est enregistrée en Suisse et non en Russie. Pour autant, demeure la problématique de son financement assuré par la branche allemande de Gazprom.

Le Tour de Savoie Mont-Blanc a annoncé dans la presse qu'il passait d'une course par étape à une épreuve d'un jour, et qu'il désirait intégrer le calendrier professionnel 2023. Or, ni la Ligue ni la FFC n'ont été informées de ce dernier point, alors que l'intégration au calendrier professionnel comporte une procédure bien précise.

Nicolas ANDRÉ souligne que l'autorisation de passer de l'inscription au calendrier 2022 d'une course par étape à une épreuve d'un jour n'a pas encore été accordée par l'UCI. Par ailleurs, le Tour de Savoie Mont-Blanc détient toujours une dette vis-à-vis de la FFC. Par conséquent, elle a clairement signifié qu'en cas de validation par l'UCI, elle ne délivrera l'inscription au calendrier et l'assurance de l'épreuve qu'à l'apurement de cette dette.

Xavier JAN déclare que la LNC a été approchée par l'équipe de l'un des candidats présents au second tour de la présidentielle en vue d'obtenir son soutien. Elle a fait valoir qu'elle ne prendrait pas position eu égard à son devoir de neutralité et au respect des convictions de chacun.

Le Président indique que le CNOSF a de son côté rédigé un communiqué mentionnant des éléments objectifs de programme afin de protéger et de défendre les structures qu'il représente face au danger lié à l'absence totale du sport dans la programmation politique de l'un des candidats présents à ce second tour.

En outre, il est évident que les élus d'une instance exécutive d'une fédération ne sont en aucun cas propriétaires de l'opinion politique des licenciés. Aussi importe-t-il de respecter la position politique de chacune et chacun.

3. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde les évolutions à venir des textes de loi relative au CACI (Certificat médical d'absence de contre-indication) et explique que les fédérations devront se positionner sur la possibilité de mettre en place pour les majeurs et les

mineurs un CACI pour la délivrance de la licence ou pour la participation aux épreuves qu'elles organisent ou autorisent. Pour ce faire, elles devront préciser dans leur règlement :

- les conditions de mise en place ;
- la nature, le contenu et la périodicité des examens à réaliser qui seront décidés par un « organe collégial compétent en médecin » ;
- les licences d'autres fédérations acceptées pour participer aux compétitions ;
- les courses dites frontalières dont les règles d'inscription seront celles du lieu d'habitation.

Au regard de cette évolution, la Fédération doit mener une réflexion sur sa philosophie de travail en s'interrogeant sur la valeur médicale du CACI et sur son impact sur le système de santé lorsqu'il est demandé pour toutes les fédérations et toutes les compétitions.

Dans ce contexte, plusieurs pistes sont possibles :

- supprimer le CACI en responsabilisant les licenciés et les participants aux compétitions ;
- proposer le CACI à certaines catégories (disciplines, âges, etc.)
- conditionner la demande du CACI à la réponse positive d'un questionnaire ;
- ou le maintenir pour tous (avec ou sans questionnaire intermédiaire) afin de garantir la protection juridique des fédérations eu égard à l'importance de la responsabilité fédérale.

Christophe LAVERGNE confirme que ces pistes demeurent ouvertes au regard du texte de loi. En conséquence, il appartient à chaque fédération de décider si elle souhaite ou non conserver le CACI, et les publics concernés en cas de maintien.

Concernant le point relatif aux épreuves dites frontalières, le décret d'application devrait apporter des précisions sur ce sujet qui manque de clarté.

Yannick POUEY recommande que la règle soit identique pour toutes les disciplines.

De manière plus générale, il importe que la Fédération travaille et détermine dans les meilleurs délais sa position quant au CACI en raison de la prochaine réforme des licences. Ainsi, les échanges avec le service médical des autres fédérations sportives sont primordiaux.

Éric MEINADIER indique qu'il a réuni un groupe de travail comprenant les fédérations de natation, d'athlétisme, de triathlon, la FFC ainsi que plusieurs médecins experts en sport.

Le Président fait savoir que la Fédération attend donc les conclusions qui émaneront de ce groupe de travail.

Éric MEINADIER souligne que le nouveau règlement devrait être présenté lors du Conseil Fédéral du mois de juin.

VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que la FFC a signé un nouveau partenariat avec la société Vitabri, fournisseur de tentes, pour une durée de trois ans.

D'autres projets sont en cours et seront exposés lors d'un prochain Bureau Exécutif.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce qu'un communiqué de presse a été diffusé concernant la Coupe de France FDJ qui a suscité plusieurs reprises par la presse, dont l'AFP et l'Équipe.

Un groupe de travail intégrant le service de communication, la DTN et des athlètes a été lancé concernant les nouveaux maillots des Équipes de France.

Les dispositifs de merchandising des trois prochains Championnats du monde sont en cours de finalisation.

Le projet de refonte du site Internet se poursuit. Pour information, les données liées au trafic sont les suivantes :

- moyenne du nombre de visiteurs par mois : environ 135 000 ;
- moyenne du nombre de pages visitées : 3 ;
- moyenne du temps passé : 2 min 30 s ;
- forte hausse du trafic en 2021 versus 2020 (+20 %).

Ces données métriques sont assez positives. À noter que les deux principales recherches des internautes ont trait au calendrier et au BMX, recherches suivies par les résultats du BMX, puis ceux du VTT.

Yannick POUHEY fait valoir que le nombre de visiteurs serait nettement plus élevé si la navigation sur le site Internet était plus simple et plus fluide. Il est certain que le travail engagé est à la fois complexe et nécessaire.

Ludivine DESMONTS-MORNET déclare que le logo composite FFC et Paris 2024 a été déterminé et validé. Il sera utilisé sur les affichages, le site Internet et les réseaux sociaux de la Fédération.

Le service communication a élaboré avec Florian ROUSSEAU un document qui sera remis aux athlètes des Équipes de France et qui rappelle les valeurs sportives de l'Équipe de France, ainsi que les engagements à respecter.

Enfin, la communication et la DTN ont travaillé sur l'opération « À la découverte des sports cyclistes » qui a lieu chaque année au mois de septembre. Pour rappel, cet événement est proposé à tous les clubs affiliés à la FFC et dispose d'un site Internet dédié. La Fédération finance le kit de communication qui est envoyé aux clubs qui participent à cette opération ainsi que les coûts d'assurance qui y sont associés.

À ce jour, le constat est le suivant :

- la participation à cet événement décroît depuis quatre ans (-20 %) ;
- la Fédération n'a pas mis en place de réel suivi des actions menées par les clubs ;
- le kit de communication n'est plus adapté aux enjeux et aux structures de la FFC ;
- l'identité graphique nécessite d'être modernisée.

Face à cette situation, il est proposé :

- de rebaptiser cette opération « Génération cyclistes » et de refondre l'identité avec une charte graphique moins infantile ;
- de la proposer uniquement aux Écoles Françaises de Cyclisme afin de renforcer l'attractivité de ce label et de s'appuyer sur les clubs dynamiques pour garantir la mise en place d'actions concrètes ;
- d'adapter le kit de communication en supprimant les supports papier (diplômes, flyers, affiches), mais en réintégrant la banderole qui était une demande forte des clubs, en conservant les goodies et en proposant des ressources digitales à destination des réseaux sociaux des clubs.

Gilles DA COSTA juge l'évolution de cette opération pertinente.

Marie-Françoise POTEREAU félicite le service communication pour le travail effectué. S'agissant du site Internet de la Fédération, elle souhaite qu'un espace spécifique et visible soit dédié au cyclisme féminin afin de relayer la promotion de la pratique féminine.

Elle salue les propositions concernant l'évolution de l'opération « À la découverte des sports cyclistes », notamment celle consistant à la proposer uniquement aux Écoles Françaises de Cyclisme. Toutefois, il est essentiel que la Fédération effectue un accompagnement ainsi qu'un suivi des actions qui s'ensuivent en lien avec les agents de développement.

Enfin, elle relève qu'il serait opportun de mettre en avant Paris 2024 lors de cette opération afin d'acculturer la jeune génération.

Ludivine DESMONTS-MORNET adhère à cette proposition.

Le Président estime qu'il conviendrait d'effectuer un travail d'analyse visant à vérifier le nombre de clubs non labellisés proposant cet événement. En effet, il est possible que des clubs non labellisés soient extrêmement motivés pour reconduire cette opération.

Ludivine DESMONTS-MORNET assure que cette analyse sera effectuée.

VII. COMMISSIONS

1. Loisirs

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale Loisirs qui œuvre au développement de la pratique de l'Ultra Distance propose de mettre en place les dispositions générales de cette discipline. Ainsi, les organisateurs travailleront dans de meilleures conditions grâce à l'intégration des préconisations et des dispositions fédérales. En outre, ils pourront rejoindre le calendrier FFC et bénéficier de l'assurance responsabilité civile organisateur. Une communication spécifique sera opérée.

Ces Dispositions générales (annexe 1) détaillent les caractéristiques de l'Ultra Distance, le parcours, les temps impartis, le déroulement, les aspects administratifs, les assurances, etc.

Le Président remercie tous les contributeurs ayant collaboré à ce dossier dans un délai particulièrement restreint. Il salue leur efficacité et leur belle coordination.

Il met aux voix les dispositions générales relatives à la pratique de l'Ultra Distance proposées par la Commission Nationale Loisirs.

Les dispositions générales sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif. Elles seront soumises au vote du Conseil Fédéral du mois de juin.

2. Commission Nationale Sécurité

Nicolas ANDRÉ explique que la Commission Nationale Sécurité propose un complément de réglementation sur les RTS des épreuves sur la voie publique, et plus précisément des épreuves de masse, cyclosporives, intégrant désormais l'Ultra Distance, le Gravel et les tests chronométrés ouverts à tous. Les modifications sont exposées comme suit :

4.3 Structures de secours

(...)

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve (compétitions. Hors : épreuves de masse, cyclosporives, ultradistance, gravel)			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent

(...)

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve (épreuves de masse, cyclosporives, ultradistance, gravel)
	Epreuves de masse, cyclosporives, ultra distance, gravel
Moyens de Secours	L'organisateur présentera le ou les dispositifs de secours mis en place sur l'épreuve. Les moyens seront adaptés au type de parcours, au nombre de participants, à la durée de l'épreuve conformément aux règlements des disciplines concernées

5.9 Ultra-distance, Gravel

5.9.1 Circulation sur le circuit :

L'organisateur présentera le dispositif de sécurité ainsi que le ou les régimes de circulation par lesquels l'épreuve se déroulera :

- respect du Code de la route ;
- priorité de passage.

Nota : un ou plusieurs régimes pourront être sélectionnés.

Ces épreuves se déroulent de ville à ville et sont ouvertes à tous, licenciés et non-licenciés. Les départs peuvent être donnés groupés ou séparés.

5.9.2 Véhicules :

Sur ces épreuves, il n'y a normalement pas d'accompagnement de véhicules d'assistance. L'organisateur peut prévoir des véhicules pour déplacer des membres de l'organisation à des points de contrôle notamment.

5.9.3 Dispositif de sécurité et de secours :

L'organisateur présentera le dispositif de sécurité mis en place en fonction du ou des régimes de circulation.

L'organisateur présentera le dispositif de secours mis en place en fonction du nombre de participants et du parcours proposé.

5.10 Tests chronométrés

5.10.1 Circulation sur le circuit :

- usage privatif ou usage exclusif temporaire de la chaussée.

Nota : la circulation est interdite dans le sens inverse de la course, entre le 1^{er} coureur et le dernier coureur. Des cisaillements seront à prévoir par l'organisateur. Si sur une portion de l'itinéraire, la circulation ne pouvait pas être interdite en sens inverse, alors la mise en place de séparateurs de voie serait nécessaire afin de garantir une voie de circulation privative pour le contre-la-montre.

5.10.2 Véhicule « début de course » :

- devant le 1^{er} coureur.

5.10.3 Véhicule fin de course :

- derrière le dernier coureur.

5.10.4 Autres véhicules

Les coureurs ne sont pas accompagnés d'une manière générale par un véhicule d'escorte ou par un véhicule d'assistance.

5.10.5 Dispositif de sécurité et de secours :

L'organisateur présentera le dispositif de sécurité mis en place. Il s'agira notamment de signaleurs à postes fixes.

L'organisateur présentera le dispositif de secours mis en place en fonction du nombre de participants et du parcours proposé.

Le Président remercie les personnes ayant travaillé à la mise à jour de cette réglementation, et notamment Jean-Michel RICHEFORT et Nicolas ROUGEON.

Il soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les modifications relatives à la réglementation sur les RTS détaillées par Nicolas ANDRÉ.

Les modifications sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif. Elles seront soumises au vote du Conseil Fédéral du mois de juin.

3. Route

Nicolas ANDRÉ déclare que tous les barèmes de points (annexe 2) ont été mis à jour et publiés sur le site Internet de la Fédération. Dorénavant, ils intègrent toutes les épreuves féminines dont certaines n'étaient pas comptabilisées dans le classement national Cicleweb.

Par ailleurs, à la demande de plusieurs présidents de Comités Régionaux et du corps arbitral, un tableau synthétique de la réglementation des participations selon la classe des épreuves et spécificités équipe continentales étrangères et équipes professionnelles UCI Cyclo-Cross a été élaboré pour une plus grande lisibilité (annexe 3). Ce tableau est intégré au Titre 2 et sera actualisé sur le site Internet.

Le Président déclare qu'une visioconférence de cadrage s'est tenue à l'issue du Congrès fédéral avec le groupe dédié à la réforme des licences et de l'activité en vue de sa mise en œuvre qui se décline en quatre blocs :

- la réglementation : dossier coordonné par Yannick POUHEY en lien avec les commissions concernées ;
- l'informatique : coordonné par Yannick POUHEY et Fabien RAFFOUX ;
- le marketing : définition des appellations ;
- la tarification : sujet en lien avec l'application de la réforme prévue pour le mois de juillet 2022.

Il importe que ces blocs avancent ensemble et que des points de coordination aient lieu de manière régulière avec le groupe de travail.

VIII. FINANCES

Gilles DA COSTA déclare que des réunions de travail ont été organisées avec la DERS (anciennement DAS), la DTN et la direction marketing et communication qui ont permis la mise en perspective du calendrier annuel, l'appréhension du budget rectificatif et les échéanciers pour le budget 2023. Ces revues se sont effectuées dans un excellent état d'esprit et les échanges ont été d'une très grande qualité.

S'agissant de l'acquisition des véhicules utilitaires, la Fédération a reçu deux offres de prêt bancaire. Après concertation, il a été décidé d'accepter celle du Crédit du Nord dont les conditions sont plus satisfaisantes, notamment en ce qui concerne les garanties.

Christophe XHONNEUX indique que le montant du prêt s'élève à 692 000 euros. Sa durée est cinq ans et son taux fixe annuel de 1,05 %. Le coût total des intérêts sur cette durée est de 18 628 euros. Le Crédit du Nord n'a exigé aucune garantie. Quant aux frais de dossier, ils s'élèvent à 500 euros.

Pour rappel, le coût global de l'acquisition des dix-huit véhicules est de 815 000 euros : la différence est financée par une subvention obtenue par la DTN.

Gilles DA COSTA tient à préciser que l'équilibre lié à cette opération est particulièrement satisfaisant.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la validation du contrat relatif au prêt du Crédit du Nord d'un montant de 692 000 euros pour l'acquisition des véhicules utilitaires.

Le contrat de prêt du Crédit du Nord est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA évoque la cession des locaux de Montry. La date de signature de l'acte de vente entre la Fédération et EpaFrance devrait être fixée prochainement, à l'issue de la présentation des diagnostics obligatoires.

Il annonce qu'une réunion se tiendra le 26 avril 2022 avec la LNC concernant le sujet relatif à la tarification des gains des athlètes (femmes et hommes) aux épreuves internationales.

Il aborde ensuite le rapport du cabinet d'audit demandé par le ministère des Sports dans le cadre du projet annuel de performance du Programme Sport. Les principales observations sont détaillées comme suit :

- la répartition des ressources de la Fédération est équilibrée ;
- l'activité du haut-niveau est financée par des fonds publics fortement complétés par les fonds propres fédéraux, élément qui constitue l'ADN de la FFC ;

- le budget des épreuves organisées par la Fédération est déficitaire en raison de la diversité de ses activités. Cependant, les différents services agissent de concert pour trouver des équilibres événementiels plus satisfaisants ;
- le budget consacré au développement est trop faible. De fait, il importe de prioriser cet axe en particulier ;
- le nombre des licenciés connaît une érosion depuis 2015 ;
- la structure financière est relativement déséquilibrée du fait du fonds de roulement négatif. Cette situation s'explique par le financement des investissements (comme l'acquisition du Siège) sur fonds propres sans recours à l'emprunt, lequel aurait lissé sur une période plus longue l'effort d'investissement ;
- le cycle d'exploitation est générateur de trésorerie, toutefois, il s'agit d'une zone de vigilance notamment dans le cadre d'investissements assez lourds ou d'opérations particulièrement importantes (exemple des Championnats du monde) ;
- le cycle de production est inversé.

L'analyse FFOM (Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces) de la Fédération réalisée par le cabinet d'audit est la suivante :

Forces :

- une discipline emblématique, éternellement populaire ;
- un nombre de licenciés élevé garantissant une certaine assise financière ;
- le patrimoine immobilier, même si le cadre juridique est complexe ;
- un sport moins affecté par la crise sanitaire et une sortie de crise apparemment maîtrisée.

Faiblesses :

- le ratio fonds propres/total bilan et une structure financière déséquilibrée ;
- la faiblesse des budgets consacrés au développement.

Opportunités :

- Paris 2024 ;
- des opérations financières simples pouvant permettre de se refinancer et de renforcer les fonds propres ;
- des projets d'optimisation pouvant être menés.

Menaces :

- érosion du nombre de licenciés depuis 2015, même si elle demeure modérée.

Les recommandations du cabinet d'audit sont les suivantes :

- renforcer les fonds propres ;
- travailler sur le déclin du nombre de licenciés ;

- structurer et piloter le plan de développement ;
- optimiser et mutualiser les coûts de structures ;
- évaluer l'impact des collectifs Équipes de France et optimiser les frais de déplacement ;
- suivre de manière plus fine le plan de trésorerie.

Le cabinet a souligné la qualité du redressement des finances de la Fédération ainsi que la qualité du pilotage mis en œuvre.

Le Président adresse tous ses remerciements à Gilles DA COSTA et à Christophe XHONNEUX qui ont encadré cet audit, lequel a nécessité du temps, notamment lors des réunions de restitution. La FFC a pris bonne note des sujets, comme celui lié au développement, sur lesquels elle doit maintenir des efforts constants même s'ils représentent aujourd'hui une part très significative, et historique, de l'activité de la DTN.

Gilles DA COSTA s'exprime ensuite sur la question relative aux assurances. En préambule, il tient à remercier Christophe LAVERGNE pour sa maîtrise, son expertise et son implication dans ce dossier dont le poids, tant en matière financière qu'en matière de conséquences pour les licenciés, est particulièrement important.

En amont de la séance de ce jour, les documents suivants ont été adressés aux membres du Bureau Exécutif :

- la note de synthèse relative aux évolutions du système du contrat d'assurance ;
- le projet du cahier des charges avec une mise aux normes d'écritures liée à l'évolution de la réglementation afférente ;
- le rapport d'audit de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- la présentation statistique de la sinistralité et son évolution dans le temps au regard de la nature des contrats.

Les travaux de mise en concurrence (courtiers et assureurs) qui seront lancés début mai associeront la LNC et ASO, car les contrats d'assurance de la FFC couvrent les épreuves professionnelles dans le cadre de la convention tripartite. Pour rappel, les nouveaux contrats devront prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Christophe LAVERGNE confirme la mise à jour du cahier des charges liée à l'évolution de loi.

Gilles DA COSTA rappelle que la durée du prochain contrat d'assurance sera limitée à quatre ans et que le Bureau Exécutif du mois de juillet aura à se prononcer sur le choix dudit contrat. Ainsi, en raison des délais assez contraints, il propose que l'ouverture des plis soit déléguée au Président, au Secrétaire général et au Trésorier général qui les enregistreront par procès-verbal.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la délégation de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre du contrat d'assurance au Secrétaire général, au Trésorier général et au Président.

La proposition est validée par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président met aux voix la proposition du cahier des charges relatif au nouveau contrat d'assurance.

La proposition du cahier des charges est approuvée à l'unanimité.

IX. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU déclare que les échanges et le travail se poursuivent sur ce sujet. Des informations précises seront communiquées dans le cadre d'un prochain Bureau Exécutif. À noter que la Fédération a été labellisée Génération Paris 2024.

Pour information, les référents fédéraux en charge de la lutte contre les violences ont été retenus pour participer à une réunion bilan organisée par le ministère des Sports qui a constaté que la FFC faisait partie des fédérations qui suivaient ces dossiers avec beaucoup de sérieux. Marie-Françoise POTEREAU adresse tous ses remerciements à la cellule dévolue à cette mission pour la qualité de son travail.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2022 l'épreuve suivante :

2022

Cyclisme urbain

Coupe de France BMX Freestyle Park

- Pessac, les 9 et 10 juillet 2022.

L'épreuve suscitée est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Nicolas ANDRÉ annonce que le parcours hospitalité de tous les Championnats de France se doit d'être amélioré afin d'apporter une attention plus particulière aux invités de la Fédération. Dorénavant, ledit parcours disposera d'une véritable identité graphique, avec un « Espace privilège » identifié comme tel et un mobilier adapté (mange-debout, parasols et chaises longues) estampillé du logo « Cyclisme à la française ». La FFC aura la charge de déployer cet équipement ajusté en fonction des conditions de chaque organisateur et qui sera transporté, monté et démonté par la société Doublet (si régie terrain en place), fournisseur technique de la Fédération, qui s'occupera également du maillot géant gonflable de Champion de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 45.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 12 mai 2022.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY